

Accusation et garde de mon enfant

Par loungta, le 09/08/2008 à 18:16

bonjour,

J'ai un petit garçon de 18 mois et je suis séparée de sa maman, nous n'étions pas mariés donc nous avons fait une séparation et établie la garde de notre enfant à l'amiable. Aujourd'hui ne supportant pas notre séparation et le fait que j'ai refait ma vie, elle se venge en demandant la garde excusive de notre enfant sous diverses acusations et j'ai découvert qu'elle avait également porté plainte contre moi pour abus sexuels et violence pour étayer son dossier me discriminant.

Comment puis-je contrer ces terribles accusations? Des témoignages suffisent-ils? Etant étranger ai-je les mêmes droits que les ressortissants français?

Aucun jugement n' été rendu jusqu'à présent, je viens de recevoir le procès verbal établi par son avocat, Je suis désespéré et privé de mon enfant, que puis-je faire? Je n'ai même pas les moyens de prendre moi-même un avocat...

Je vous remerci infiniment d'avance pour l'attention que vous porterez à ma demande. Je vous présente mes sincères salutaions.

Par MERLIN, le 09/08/2008 à 21:42

Bir,

vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle pour obtenir un avocat si vos moyens financiers ne vous le permettent pas.

concernant votre fils, il est impératif de saisir, éventuellement dans le cadre d'une procédure d'urgence, le juge aux affaires familiales afin de voir fixer vos droits. Pr cela, le mieux est quand meme d'avoir un avocat qui sera plus à meme, au regard des éléments que vous lui apporterez de choisir la procédure d'urgence la plus adaptée.

Bon courage.